

## RESEAU SANTE ET VULNERABILITES

Compte-rendu de la réunion 16 février 2024

Salle des fêtes

Mairie de Saint-Jean-de-Chevelu

### Participant es :

Anaële Brevart, EMGP  
Anne-Laure Mercier, MRSS  
Antoine Henry, La Sasson  
Armelle Allard, Conseil Départemental  
Aurélie Thouvenot, Conseil Départemental  
Camille Scolastica, ASH  
Cécile Ferriani, CAF  
Clara Hochart, Conseil Départemental  
Clarisse Bayel, CAF  
Coralie Legaut, Mairie de St Jean de Chevelu  
Emilie Chappaz, CC Val Guiers  
Isabelle Bois, CMP de Yenne  
Laurence Gille, EMGP  
Leslie Clementi, MPF  
Marie Chappaz, AVIJ  
Martine Gojon, Mairie de Yenne  
Marie-Laure Rullet, Conseil Départemental  
Monique Sanvido, Mairie Pont-de-Beauvoisin 73  
Natacha Arrambourg, RESPECTS 73  
Nathalie Claraz, EMGP  
Richard Grivel, UDAF73  
Sandra Chartier, Savoie de Femme  
Sebastien Montembault, Le Pélican  
Sylvie Fresquet, Conseil Départemental  
Tiné Renevier, MSP du Guiers et AEL

### Excusé es :

Aliette Morel, RESA  
Anne-Laure Bazin, Conseil Départemental  
Aurélie David-Gruselle, MSP du Guiers  
Aurore Hermet, APF France Handicap  
Cateline De Wispelaere, Respects73  
Catherine Plassais, Conseil Départemental  
Charlotte Reboulin, Espoir73  
Claudine Tavel, Mairie de Novalaise  
Elisabeth Serclerat, CARSAT  
Fanny Lagarde, CPTS de Yenne  
Françoise Serrurier, CAF  
Janine Bazin, PARIsolidarité  
Jean-Jacques Vignal, AGIRC ARRCO  
Karen Revol, GHND  
Karine Querlioz, ComCom Cœur de Chartreuse  
Marion Cury, Conseil Départemental  
Maya Sedano, Ligue contre le cancer 73

Stephane Lebeltel, SAVS Croix Rouge  
Vincent Legris, AAF

## Ordre du jour :

- **Echange autour de la thématique des violences intrafamiliales** avec Sandra Chartier, intervenante sociale à SaVoie de Femme et Marie Chappaz, juriste à l'Aide aux Victimes et Intervention Judiciaire (AVIJ) des Savoie.
- L'actualités des partenaires,
- Questions diverses

## Echange autour de la thématique des violences intrafamiliales avec Sandra Chartier, intervenante sociale à SaVoie de Femme et Marie Chappaz, juriste à l'Aide aux Victimes et Intervention Judiciaire (AVIJ) des Savoie

### SaVoie de femme

#### Powerpoint de présentation

Les locaux de l'association se trouvent à Chambéry, 560 Chemin de la Cassine, 73000 Chambéry tel : 04.79.85.53.68

Des permanences sont possibles sur rendez-vous par téléphone dans l'Avant-Pays, une fois par mois sur les centres sociaux du département (Yenne, Saint-Genix, les Echelles, Pont de Beauvoisin) et à Aix les Bains, 2 fois par mois au FJT Joseph Fontanet.

Les missions :

- Accueil de jour
- Permanence téléphonique (9h à 16h)
- Appartement à Chambéry en colocation (attention pas dans l'urgence, il faut passer par le 115 dans ce cas)
- Atelier : groupe de parole (Chambéry et Albertville), sophrologie, massage
- Accompagnement social

Sur l'Avant-Pays, environ 4 femmes sont vues par permanence soit une trentaine de situations sur le territoire.

### L'AVIJ :

Permanence à la Maison de la justice et du droit :

- A la Maison de la Justice et du Droit de Chambéry, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis matin de chaque mois,
- A la Maison de la Justice et du Droit d'Aix les bains, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis de chaque mois,
- A l'hôpital de Chambéry : le 1<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> mardis de chaque mois

Sollicitation par mail ou téléphone [victimes.avij.chambery@gmail.com](mailto:victimes.avij.chambery@gmail.com) / 04.79.25.90.26

L'AVIJ des Savoie, par sa compétence juridique et sa collaboration avec les tribunaux judiciaires, prend en charge les victimes de violences de leur conjoint, de leur concubin ou de leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité au travers d'un

accompagnement procédural et psychologique adapté à chaque situation et, si besoin, par la mise en place de dispositifs de protection.

L'AVIJ propose :

- des informations sur le déroulé de la procédure,
- une réflexion autour du dépôt de plainte et accompagnement au dépôt de plainte (avec l'intervenante sociale en police-gendarmerie - [iscg.avij.des.savoie@gmail.com](mailto:iscg.avij.des.savoie@gmail.com)),
- un accompagnement à l'audience,
- un suivi de la victime lorsque l'auteur est condamné avec des interdictions (mesure d'éloignement notamment),
- un soutien psychologique (environ 1 mois d'attente)

L'AVIJ des Savoie est l'association référente pour la mise en place des deux dispositifs de protection afin notamment de centraliser et d'évaluer les situations signalées, mais également d'accompagner les victimes bénéficiaires.

- Le Téléphone Grave Danger (TGD) : dispositif en possession de la victime pour contacter les forces de l'ordre et permettre une intervention rapide (par géolocalisation). La personne ne doit pas habiter avec l'auteur et le TGD est administré avec accord du magistrat avec a minima un dépôt de plainte. (15aine sur le tribunal d'Albertville / 30aine sur le tribunal de Chambéry)
- Le Bracelet Anti Rapprochement (BAR) : l'auteur (bracelet à la cheville) ainsi que la victime sont équipés d'un dispositif qui fonctionne par géolocalisation avec des zones d'alerte et de pré-alerte. Lorsque l'auteur entre dans la zone de la victime, celle-ci reçoit une alerte. Il est attribué pour 2 ans par décision écrite d'un magistrat du siège.

**L'Ordonnance de protection** peut être demandée par la victime devant le Juge des affaires familiales (délai environ d'une semaine). Il faut apporter des éléments de violences avec un critère de danger imminent. Mesure temporaire de 6 mois.

Un groupe opérationnel co-animé par la Maison Sociale du Département de l'Avant-Pays Savoyard et RESPECTS 73, a pour volonté de se réunir plusieurs fois par an, pour recenser, orienter et décider des actions à envisager dans la prise en compte des violences intrafamiliales à destination des professionnels sur le territoire. Il est composé de plusieurs agents de la MSD, de la MRSS, d'un médecin généraliste, de la déléguée au droit des femmes, de la Sasson, de l'AVIJ, de SaVoie de Femme, du GHND et de la gendarmerie.

Le groupe opérationnel a créé un annuaire professionnel « à qui s'adresser sur votre territoire » pour l'accompagnement des victimes de violence. Possibilité de le solliciter auprès de la maison Sociale ou de Respects 73.

Aussi, une charte a été signée par 5 associations départementales pour la prise en compte des violences (ADDCAES, CDAD, AVIJ, SaVoie de Femme, La Sasson).

La **Maison de Protection des Familles** fait partie de ce réseau et est le point d'entrée gendarmerie pour les personnes vulnérables (sénior, enfant, violences familiales, handicap).

La MPF peut être sollicitée par les partenaires et professionnels pour fluidifier une situation ou lever des freins (et non dans l'urgence) : 04.79.72.42.18 / [mpf.ggd73@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:mpf.ggd73@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Sur la Savoie, 5 gendarmes sont formés et assurent une veille de 24h sur les cas de violences sur le département. Action de formation également auprès des gendarmes sur la prise en charge des victimes et autres professionnels (infirmier scolaire récemment).

La **Sasson** avec le dispositif Aller Vers et Dans le Logement (AVDL) suit des femmes victimes de violences : actuellement 2 logements et 1 supplémentaire vient d'ouvrir sur le territoire.

La mise à l'abri en urgence passe par le 115, des places sont réservées spécifiquement pour la mise à l'abri des victimes de violences.

Des solutions d'hébergement sont possibles sur le territoire : appeler la MSD au 04.76.31.60.42.

Les travailleurs sociaux de la CAF de la Savoie interviennent auprès des familles allocataires avec enfants à charge (si décès enfant/conjoint intervention direct) travail dans le cadre de séparation (info/conseil – accompagnement avec la volonté de ne pas multiplier les intervenant)

Depuis le mois de décembre 2023, une aide financière exceptionnelle est mise en place pour les victimes de violences avec ou sans enfant. La demande doit être faite obligatoirement sur le site internet CAF.fr ([flyer explicatif](#)).

Pour le dépôt de dossier de cette aide financière, il faut fournir soit un dépôt de plainte soit un signalement du procureur soit une ordonnance de protection de moins de 1 an. L'aide est délivrée suivant les ressources, et peut être sous forme d'un prêt (remboursé pas l'auteur si jugement)

Il est possible de faire basculer la demande d'aide auprès de la maison sociale si la personne souhaite un accompagnement social.

Un autre numéro d'allocataire peut être créé afin de garantir le versement à la personne qui en fait la demande.

Les personnes peuvent contacter la CAF, s'il y a une séparation envisagée (avec enfant à charge) afin de connaître ce qui peut être mis en place. Demande à faire par mail avec en objet la commune de la situation : [pole-familles@caf73.caf.fr](mailto:pole-familles@caf73.caf.fr)

Info : Les Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG) peuvent être faites sur un numéro différent pour ne pas apparaître sur les relevés de sécurité sociale.

### **Actualités des partenaires :**

- **Emilie Chappaz, Responsable Vie Locale à la Communauté de Communes Val Guiers**

Une expérimentation sur la mobilité solidaire est en cours avec Wimoov sur l'Avant Pays avec une voiturette électrique à Pont-de-Beauvoisin et un vélo et scooter électriques à Novalaise.

La Maison France Service est provisoirement fermée les mercredis, les accompagnements se font sur RDV.

La Maison France Service de La Bridoire est ouverte depuis janvier.

### **Camille Scolastica, Infirmière SAMSAH à Accueil Savoie Handicap**

2 nouveaux chefs de service à ASH :

- Sur le SAVS et SAMSAH OR : Marie-Pascale Ayouit
- Sur le SAMSAH Généraliste : Virgil Balmont

- **Tiné Renevier Médecin coordinateur à la Maison de Santé de Saint Genix-les-Villages et Vice-présidente du Centre Socioculturel AEL**

Ciné-débat le 31 mars à 18h à Novalaise autour du film Placés de Nessim Chikhaoui, en partenariat avec l'association Parrain.

Il n'y a plus de pédicure à la Maison de Santé de Saint-Genix la vacation s'arrête en mars.

- **Marie-Laure Rullet, Référente Personnes Agées/Personnes Handicapées (PA/PH) à la Maison Sociale de l'Avant-Pays savoyard**

Le prochain Déjeuner Partenaires se tiendra le 21 mars entre 12h et 14h dans la salle de la Communauté de Communes de Yenne. Les professionnels et bénévoles qui interviennent sur le secteur de Yenne sont invités afin de se rencontrer et échanger. C'est un temps informel où chacun amène son déjeuner (micro-onde sur place). Point Conseil Budget (PCB) et la médiation familiale de l'UDAF73 seront présents pour présenter leurs missions.

N'hésitez pas à nous envoyer vos actualités pour alimenter la Lettre du CLIC !

**La prochaine rencontre du réseau se tiendra  
le **vendredi 12 avril 2024 de 9h à 12h**  
à la base d'aviron d'Aiguebelette  
1003 route des plages - 73470 Novalaise**

Prochaines dates :

21 Juin 2024